Image not found or type unknown

est ce que je peut denoncer un contrat auto

Par **tilounath**, le **26/05/2011** à **21:34**

bjr

ma belle mere a fait un avc en 2008. Depuis elle est semi grabataire
(marche plus, ne parle plus, aphasie sur le tout le cote droit).
Mon beau pere (78 ans) a fait un credit auto (garage) en 2009 et le representant a fait signe ma belle mere sur le document alors qu elle ne sait plus ecrire.
Suite au deces de mon beau pere, l on s est appercu de cela et qu il n y avait pas d assurance deces.
Ne peut on pas denoncer le contrat, puisque mon beau pere etait age et qu ils ont fait signer une personne incapable de lire et ecrire
je tiens a preciser qu il n y a plus de voiture suite a un accident de mon beau pere

Par **Domil**, le **26/05/2011** à **22:10**

A quelle date, la tutelle de votre belle-mère a été déclarée ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés